

Mise à jour du tableau des emplois

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le vendredi 3 juillet, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Patricia MUSLER, pouvoir à Laetitia BERNARD ;

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Christophe CAPRON, pouvoir à Louis-Emmanuel BODINAT ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Gérard BLOC ;

Était absent :

Roger MORAND ;

Secrétaire de séance :

Jean-François AUROY a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer

Mise à jour du tableau des emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l’article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l’autorité à recruter ;

Considérant que l’instruction budgétaire et comptable M57 oblige à inscrire au budget l’ensemble des postes à pourvoir ;
Considérant que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l’exercice 2026 ;
Considérant qu’il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
Considérant qu’il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d’adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d’avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs ;

Il est proposé :

EMPLOIS PERMANENTS

À la suite de la cessation, au 1^{er} septembre 2026, de la mise à disposition du Directeur Général des Services (DGS) par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne :

- Dans le cadre du recrutement d’un DGS à la Ville de Thiers à temps complet au 01/09/2026 :

Postes proposés à la création	
1 poste au grade d’Attaché principal à temps complet	
1 poste dans l’emploi fonctionnel des Directeurs Généraux des Services à temps complet	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

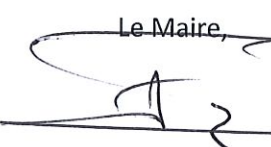
- **Approuve** la mise à jour du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	32	
	CONTRE		
	ABSTENTION		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,


Jean-François AUROY

Le Maire,


Francis ROUX

